



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Thin-Set Mortar Admix
Usage du produit : Additif.
Fabricant/fournisseur : Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740
Numéro de téléphone : (562) 598-8808
Numéro de téléphone d'urgence : INFOTRAC 1-800-535-5053 (É-U et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500
Date de la préparation : Février 11, 2013 **Date de Révision :** Février 11, 2013

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques : Le contact répété ou prolongé avec la peau pourrait l'assécher et causer de l'irritation. Contient des ingrédients qui sont connus pour être, ou qui sont suspectés d'être, tératogènes et embryotoxiques.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées en cas d'exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Chlorure de calcium	10043-52-4	0.5 - 1.5
Alcool méthylique	67-56-1	0.1 - 1



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau :** En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène.
- Ingestion :** NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, faire boire 2 verres d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

Méthodes de contention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

Autre information : Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit frais. Protéger du gel.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Chlorure de calcium	Pas disponible.	Pas disponible.
Alcool méthylique	200 ppm	200 ppm

Mesures d'ingénierie : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Opaque.
Couleur :	Blanc.
Odeur :	Légère odeur.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	9-10
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	~ 0 °C (~ 32 °F)
Point d'ébullition :	~ 100 °C (~ 212 °F)
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	1
Solubilité dans l'eau :	Miscible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	85%
COV, Pd. g/L :	15 g/L

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'entreposage.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Chlorure de calcium	1000 mg/kg, rat	Pas disponible. 83.2 mg/L 4hr, rat;
Alcool méthylique	5628 mg/kg, rat	64000ppm 4hr, rat

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

Peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient

Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *

Chlorure de calcium
Alcool méthylique

Non listé.
CP65

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Effets développementaux :

Tératogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embryotoxicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation de la peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistence et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification de transport routier en vertu du DOT

Non réglementé

Classification de transport routier en vertu du TMD

Non réglementé

Classification en vertu de l'IATA

Non réglementé

Classification en vertu de l'IMDG

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Chlorure de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Alcool méthylique	Non listé.	Non listé.	5,000	Oui.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'Etat de la Californie comme produit pouvant provoquer des malformations congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur.

Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Chlorure de calcium	LIS	Oui.
Alcool méthylique	LIS	Oui.

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1* Inflammabilité - 0 Risque Physique - 0 EPP - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Catégorie D2A - Tératogénicité et embryotoxicité

Catégorie D2B - Irritation des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

OSHA (O) Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

ACGIH (G) Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.

A2 - Présumé carcinogène à l'homme.

A3 - Carcinogène animal.

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I) Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N) Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Thin-Set Mortar Admix

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Février 11, 2016

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com